

Commune de PONT DE CHERUY

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°10/2025

*L'an deux mil vingt-cinq, le 20 mars, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.*

**Présents** : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mmes Eugénie **GRAND**, Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, M. Cédric **CHABERT**, Mme Rita **TOSCANO**, M. Steve **BIANCHI**, Mme Caroline **FERRAND**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mmes Christine **TROUBA**, Monique **RAVOUNA**, M. Jean-Pierre **DEBRAY**.

**Procurations** : M. Philippe **DANGELY** (pouvoir à M. Lébicha **MANOUKIAN**), M. Sébastien **BLACHE** (pouvoir à Mme Pascale **MERCIER**), M. Dimitri **KOKKINIDIS** (pouvoir à M. Jean-Louis **ANDREU**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), M. Franck **LAURENT** (pouvoir à Mme Pauline **BON**), Mme Catherine **LEPETIT** (pouvoir à Mme Martine **BLACHE**).

**Absents** : M. Florian **D'ANGELO**, M. Axel **SIMIAN**, Mme Farah **GUILLAUMONT**, M. Philippe **MANTERO**.

*Mme Pauline **BON** a été désignée Secrétaire de séance.*

---

### Objet : ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 - BUDGET ANNEXE DE LA ZAC CENTRE VILLE

#### Exposé du 1<sup>er</sup> Adjoint.

Prévu à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce débat s'effectue sur la base d'un rapport établi par le Maire comportant notamment les principales dépenses et recettes réalisées sur les deux derniers exercices comptables, à savoir 2023 et 2024, tant en section de Fonctionnement qu'en section d'Investissement.

Ce rapport mentionne également les principales orientations budgétaires proposées pour l'année 2025 et permet de nourrir un débat devant faire l'objet d'une délibération spécifique par laquelle le Conseil en prend acte.

Cette information étant donnée, Jean-Louis **ANDREU** 1<sup>er</sup> Adjoint en charge des Finances présente au Conseil le rapport qui reprend les principales orientations budgétaires envisagées au titre de l'exercice 2025 pour le budget annexe de la ZAC Centre Ville.

L'ensemble de cette présentation ayant été réalisée en séance et le débat ayant donné lieu à différents échanges et commentaires, nous vous proposons de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2025 relatif au budget annexe de la ZAC Centre-Ville, sur la base du rapport présenté en séance.

---

### **Décision.**

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du 1<sup>er</sup> Adjoint et après en avoir délibéré :

☞ Prend acte à **l'unanimité** de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2025 concernant le budget annexe de la ZAC Centre Ville, sur la base du rapport qui a été présenté.

☞ Dit que le débat préalable au vote du Budget Primitif 2025 de la ZAC Centre Ville a bien eu lieu, conformément aux dispositions de la Loi "NOTRE" du 7 août 2015 et des Articles L.2312-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour copie certifiée conforme  
Pont de Chérucy, le 24 mars 2025  
Le Maire,

